

**Assemblée Générale du 1 mars 2025  
PROCES VERBAL**

**Table des matières**

<b>1. Préambule .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Ouverture de l'assemblée .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Contrôle des présences .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Approbation du procès-verbal 2024 .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Rapport de l'administration .....</b>	<b>3</b>
Arbres .....	3
Tonte .....	3
Débroussaillage .....	4
Benne.....	5
Plages.....	5
Pêche .....	5
Qualité de l'eau .....	6
Mobilier .....	6
Fête des voisins .....	7
Vision du futur (2025-2028) .....	7
<b>6. Lecture des comptes 2024.....</b>	<b>10</b>
<b>7. Rapport de l'organe de contrôle.....</b>	<b>11</b>
<b>8. Approbation des comptes .....</b>	<b>11</b>
<b>9. Secrétariat et comptabilité. ....</b>	<b>11</b>
<b>10. Nominations statutaires .....</b>	<b>12</b>
<b>11. Prix du forfait annuel.....</b>	<b>12</b>
<b>12. Sauna .....</b>	<b>12</b>
<b>13. Place de jeux .....</b>	<b>13</b>
<b>14. Places de parc de la SA .....</b>	<b>13</b>
<b>15. Divers .....</b>	<b>13</b>
Taille arbres et roseaux .....	13
Changement d'adresse.....	13
Actions.....	13
Préambule bis.....	14
Agenda.....	14
Contact .....	14

## 1. Préambule

M. Dinarco Jacquier souhaite la bienvenue aux actionnaires.

Il nous explique qu'il y a eu trop de commérages et que des projets inexistantes se créent par ces commérages. Le CA (Conseil d'Administration) est à disposition en cas de questions ou problèmes. Il rappelle que nous habitons dans un site incroyable et que nous sommes une entité (pas d'anciens ou de nouveaux quartiers).

**Le but du Conseil d'Administration est :**

- Entretien du site
- Protéger la faune et la flore
- Créer un lieu de vie et des partages
- Communiquer la stratégie du CA

## 2. Ouverture de l'assemblée

M. Jacquier déclare l'assemblée générale ouverte et passe la parole à M. Francis Volery.

## 3. Contrôle des présences

La liste des présences a été placée à l'entrée.

Sur la base des cartes de vote distribuées, M. Volery constate la présence de 78 actions et 113 représentées par procuration.

La majorité est donc de 101 actions.

M. Volery propose de désigner deux scrutateurs, soit :

M. Rogivue et Mme Géhanne.

Aucune objection n'est formulée. Monsieur Jacquier remercie ces personnes d'accepter la fonction.

### Questions/Remarques

- M. Vuadens ; demande qu'à l'avenir, l'ordre du jour soit plus précis quant aux sujets à traiter et à voter.
  - M. Jacquier ; prend note, en précisant que d'après les statuts il ne doit annoncer que les sujets à traiter. *Information complémentaire, hors AG: art. 12 statuts de la SA : « Les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions du conseil d'administration et des actionnaires, sont mentionnés dans la convocation. »*  
*Il n'est pas nécessaire d'annoncer à l'avance les propositions entrant dans le cadre des objets portés à l'ordre du jour ni les délibérations qui ne doivent pas être suivies d'un vote.»*

## 4. Approbation du procès-verbal 2024

Le Procès-Verbal de l'assemblée a été adressé à tous les actionnaires. M. Jacquier demande s'il y a une remarque quant à son contenu. Ce n'est pas le cas.

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

## 5. Rapport de l'administration

### Arbres

M. Jacquier prend la parole.

La Société ELAG'arbres est mandatée pour l'entretien et l'élagage de nos arbres.

En 2024, travail effectué

- 13 tailles urgentes
- 3 arbres abattus
- 2 souches enlevées
- 13 arbres libérés des grillages

En 2025, travaux planifiés/exécutés

- Remonter la couronne des arbres
- Replantation d'arbres en automne 2025 (Entrée PPE5 et sur la Plage côté canal)
- Surveiller 2 peupliers sur la grande plage

M. Jacquier rappelle qu'il est important de maintenir ces arbres car nous vivons sur un site protégé

### Questions/Remarques

- M. Rogivue ; demande si les arbres qui ont pris beaucoup de hauteurs seront rabaissés.
  - M. Jacquier ; rappelle que la SA n'intervient plus au besoin des habitants mais au besoin des arbres. Mais que des demandes peuvent être adressés au CA et elles seront analysées.

### Tonte

M. Jacquier prend la parole.

La tonte est effectuée par Omatoufer, M. Pascal Vodoz, environ 14 fois par an.

En 2023 il avait une surface de tonte de 12'650m<sup>2</sup>. En 2024, cette surface a été abaissée à 9'610m<sup>2</sup>, mais avec plus de passage sur les plages.

Les 3'040m<sup>2</sup> restant sont devenus des surfaces de Biodiversité et entretenues par fauchage.

**Les points positifs** de ces surfaces de fauchage sont :

- Les bienfaits pour la nature
- La biodiversité

- Une économie

**Le point négatif est :**

- Le manque de fleurs. Celui-ci devrait être compensé par la suite.

**Questions/Remarques et réponses**

- M. Vodoz ; le bilan de fauchage est très mitigé.  
Pour avoir des fleurs, il faut effectuer un énorme travail et un budget conséquent.  
Le temps de fauchage est plus long, plus difficile donc aussi plus onéreux.
  - M. Jacquier, le fauchage a été prévu pour des questions d'économie afin de pouvoir augmenter la tonte sur les plages, mais aussi de biodiversité. La méthode de fauchage sera améliorée avec une intervention appropriée et des semis seront semés. A suivre l'évolution

## Débroussaillage

M. Jacquier prend la parole.

Après 2 ans sans intervention de débroussaillage, le bilan est négatif. Il a été constaté plus de ronces, des nouveaux saules dans un mauvais état et des plantes néophytes envahissantes.

Une liste des plantes néophytes (Charte Verte) sera publiée sur le site internet [www.petite-camargue.ch](http://www.petite-camargue.ch).

Sur une liste de 12 plantes néophytes publiée par le Canton, 6 sont répertoriées sur les terrains de la SA. Uniquement l'Aster de Nouvelle-Guinée est éradiqué par le Canton, les autres sont de la responsabilité du propriétaire.

Pour 2025, la taille des roseaux a déjà été effectuée par M. Laurent Brugger.

Pour la suite, il faudra réfléchir comment effectuer ce travail si le terrain ne gèle plus.

**Questions/Remarques**

- M. Vuadens demande de faire un bon ramassage lors de la coupe des plantes envahissantes afin de ne pas laisser des branches qui créeront des repousses.
- M. Vodoz préconise de couper les ronces en hiver pour éviter les problèmes de repousses.
  - M. Jacquier informe que le débroussaillage et la coupe des roseaux a été effectuée en hiver pour éviter la repousse.
- Un actionnaire, il est proposé de faire un recensement sur le terrain de ses plantes envahissantes, sachant que chaque propriétaire est responsable de ce qui pousse sur son terrain.
  - M. Jacquier informe qu'une Charte Verte est en cours d'élaboration afin d'informer les entreprises qui interviennent sur le site, mais aussi les propriétaires voisins.

## Benne

M. Jacquier prend la parole.

Un panneau a été installé à la benne pour rappeler les règles soit :

- Benne réservée à la SA du lac et aux habitants de la Petite Camargue PPE.
- Ne déposer que les déchets verts (branchage et gazon)
- Pas de composte, la commune à mise à dispositions un système de collecte de composte.

Une lettre d'avertissement sera envoyée en cas de non-respect des règles. Et si nécessaire une dénonciation sera effectuée.

## Plages

M. Jacquier prend la parole.

Les plages sont entretenues par l'entreprise Jardin Vert, M. Raphaël Paronuzzi.

En 2024, il a effectué 2 interventions liées à la quantité de précipitation.

La méthode d'intervention se fait en 2 phases.

- Herbes traitées par choc thermique, aucun herbicide
- Sable retourné et nettoyé

## Pêche

M. Francis Volery prend la parole.

### Ouverture de la pêche

A la suite de la modification de notre règlement de pêche (AG 2020), l'ouverture de la pêche aura lieu le 2 mars (1<sup>er</sup> dimanche de mars) et la clôture le 30 novembre (dernier dimanche de novembre).

### Procédure relative à la vente des permis

- 1) Coupon de commande joint à la convocation à l'AG
- 2) A retourner par mail avec une copie de l'attestation SANA à [pechepetitecamargue@gmail.com](mailto:pechepetitecamargue@gmail.com)
- 3) Par courrier à l'adresse de M. Francis Volery, Petite Camargue 23, 1897 Le Bouveret.
- 4) Sur le site internet, [www.petite-camargue.ch/pêche](http://www.petite-camargue.ch/pêche)
- 5) Remise des permis lors de l'AG contre paiement.

### Nombre de permis vendus

En 2020, 34 permis annuels + 1 journalier.

En 2021, 8 permis annuels + 2 journaliers.

En 2022, 8 permis annuels + 3 journaliers.

En 2023, 3 permis annuels + 8 journaliers

En 2024, 3 permis annuels + 13 journaliers dont 9 sur le site internet

Les personnes désirant un permis journalier peuvent le commander depuis « zone actionnaire » l'onglet pêche du site Internet, contacter leur administrateur de PPE, contacter M. Volery au 024 481 30 ou par mail à [pechepetitecamargue@gmail.com](mailto:pechepetitecamargue@gmail.com). C'est aussi valable pour les commandes de permis annuels tardives.

#### Prix des permis de pêche

Base	CHF 70.00
Amicale des pêcheurs	CHF 10.00
Prise	CHF 2.00
Journalier	CHF 20.00 y.c. 8 prises

**Maintien du prix pour 2025 avec prise en charge, à bien plaisir, des taxes par la SA.**

#### Questions/Remarques

- M. Mayor ; trouve que le coût des permis est trop élevé par rapport aux nombres de poissons pêchés.
  - M. Volery ; informe que sur les Fr. 70.- de base, Fr. 50.- sont des taxes pour le canton. Il a été rempoissonné pour un montant de Fr. 1'000.-, alors qu'il n'y a eu que 3 permis de vendus.
- M. Tornay ; demande s'il vaut la peine de garder la société de Pêche au vu des coûts.
  - M. Jacquier ; rappel que l'affermage fait partie intégrante de la SA et informe que le CA est en pleine réflexion avec le Canton pour faciliter l'obtention d'un permis.
  - M. Volery ; rappelle que toutes les PPE achètent des permis à bien plaisir afin de soutenir la Société de Pêche, le but étant de garder cette Société.

#### Amicale des Pêcheurs

Cette amicale, créée par M. Max Kaeslin, n'est plus vraiment active à ce jour.  
Le CA cherche des propositions pour relancer l'activité de cette Amicale.

M. Jacquier rajoute, que le but est de trouver des pêcheurs passionnés et prêts à donner un peu de leur temps et savoir afin de recréer une dynamique de pêche sur le lac, aider la SA dans les décisions liées à la pêche, au rempoissonnement et de leur savoir aux enfants intéressés.

Toutes propositions et autres idées seront les bienvenus.

#### Qualité de l'eau

M. Francis Volery prend la parole.

Les analyses traditionnelles de la qualité des eaux ont eu lieu en juin et en août 2024.

Les résultats de ces analyses se sont avérés excellents.

Concernant le Pfas, les résultats montrent que le lac est baignable et les poissons consommables.

Toutes les analyses seront disponibles sur le site internet.

#### Mobilier

M. Jacquier prend la parole.

En 2024, il a été installé 2 nouveaux bancs sur la grande plage.

En 2025, il est prévu 1 banc sur la grande plage et 1 dernier sur la petite plage nord

Tous les anciens bancs seront supprimés, afin d'éviter de retrouver du matériel dans le lac.

## Fête des voisins

M. Jacquier prend la parole.

La fête des voisins a eu lieu le samedi 7 septembre 2024 avec la participation de 60 à 70 personnes.

Pour cette journée, la SA a mis à disposition

- L'Infrastructure et le matériel
- Les boissons
- Des verres réutilisables
- La Raclette

Pour l'organisation de cette journée, nous avons pu compter sur le comité créé à cet effet.

Merci à Claude Dubey, Murielle Derivaz, Céline Jacquier et Thierry Girard ainsi qu'aux différents actionnaires qui ont aidé au montage des tentes et à la raclette.

Photos disponibles sur la zone actionnaire du site internet.

### Questions/Remarques et réponses

- M. Tornay ; propose de faire une inscription pour les prochaines Fêtes des Voisins afin de savoir le nombre de participants.
  - M. Jacquier ; prend note de la proposition et il rappelle qu'il est possible et recommandé de s'inscrire sur le groupe WhatsApp NEWS afin de rester informé et que ce groupe pourrait être utilisé à des fins de sondage.

## Vision du futur (2025-2028)

M. Jacquier prend la parole.

Actuellement, les charges sont supportables selon les fonds à disposition (voir présentation AG). La remise en état des arbres a été amortie en partie par la provision dragage.

Un constat alarmant a toutefois été relevé par la CA.

- Les charges sont restées les mêmes malgré les inflations.
- Aucune augmentation de produits n'est prévue, car pas de nouveau quartier, donc pas de nouveau utilisateur du Lac.
- Actuellement il est difficile d'entretenir correctement le site avec les produits disponibles.

Or, il faut s'attendre à

- Une augmentation des frais de tonte, débroussaillage et élagage. Et cela afin de garantir un bon entretien et éviter l'apparition de plantes néophytes envahissante, sauvegarder les arbres et autres interventions nécessaires.

**Sans changement** (voir présentation AG) : la projection pour 2025 à 2028 montre une forte augmentation des coûts, soit un net dépassement des charges par rapport aux recettes.

**Avec changement** (selon proposition du CA) : le budget se rééquilibrerait dès 2027-2028 (voir présentation AG) :

Pour cela, le CA propose l'installation de tondeuses-robots, sur la grande plage pour début 2025 et une deuxième tondeuse sur la petite plage courant 2025 selon les premiers résultats de la tondeuse de la grande plage.

Dès 2026, la tonte par robot permettrait de soulager les interventions de tonte et ainsi diminuer fortement le budget tonte. Des zones supplémentaires pour devenir des zones de fauchages au nécessaire.

Le CA travaille sur une charte verte afin de garantir un bon entretien du site et aussi de budgétiser au mieux les interventions nécessaires.

### **Questions/Remarques et réponses**

- Mme Reber ; informe que travaillant dans une entreprise Aleru spécialisé dans la vente de robot tondeuse, contrairement au tracteur, la tondeuse-robot n'est pas appropriée pour un terrain tel que celui de la Petite Camargue. Et que son entreprise a beaucoup de problème et de retour de robots tondeuse.
  - M. Jacquier ; le CA étudie l'utilisation de robot tondeuse depuis plusieurs années et jusqu'à maintenant les professionnels ne les conseillaient pas telle machine. Il y a eu de grande avancée ce qui permet aujourd'hui de proposer cette solution. Plusieurs visites avec les spécialistes ont eu lieu sur le site afin de valider la faisabilité et recevoir 2 offres<sup>1</sup>.
- Mme Reber ; trouve inacceptable l'investissement d'une borne électrique et l'achat de robot tondeuse.
  - M. Jacquier ; indique que aucun robot n'a été acheté. Le CA peut prendre toute décision sur la gestion et les investissements. La borne électrique est une nécessité car il n'y a pas d'électricité disponible sur la propriété de la SA. Le CA informe que la borne est un investissement sur le long terme et porte attention au fait qu'il ne peut pas demander à un propriétaire de mettre à disposition de l'électricité pour des travaux communs d'entretien ou autres besoins.
- M. Vuadens ; rappel qu'après l'hiver, la première tonte doit se faire avec une machine tondeuse.
- M. Vuadens ; la tondeuse actuelle est presque neuve, pourquoi investir dans des robots.
  - M. Jacquier ; le tracteur sera toujours utilisé selon les besoins de la SA pour certaines zones et resterait aussi à disposition des PPE comme actuellement. *Information complémentaire, hors AG: achat du tracteur en 2018.*
  - M. Jacquier ; rajoute qu'actuellement le problème n'est pas lié à l'entretien de la machine, mais les coûts demander par les entreprises<sup>1</sup> pour tondre le site avec notre tracteur qui sont très élevé.
- M. Blanc ; indique que les zones de fauchage étaient des places où les enfants pouvaient jouer. Laisser ces terrains en friche amènerait une augmentation de l'humidité, de moustiques, de plantes néophytes...
  - M. Jacquier ; le CA précise que la zone de fauchage est encore à l'étude et que des zones de jeux sont prévues, suite de la présentation et que le fauchage limite la prolifération de plantes envahissantes.
  - M. Jacquier ; en profite pour faire un sondage sur la volonté de réaménager la place de jeux. Le sondage montre une volonté générale de réaménager la place de jeux.

---

<sup>1</sup> Voir annexe sur le site « Zone Actionnaires ».

- M. Leuthard ; demande si mettre des tondeuses-robots vont résoudre le problème des plantes envahissantes vu que celles-ci sont partout.
  - M. Jacquier indique que le robot tondeuse ne va pas régler le problème des Cotoneaster rampant et qu'un travail en parallèle doit être effectué par une entreprise.
- M. Veuthey ; la Commune de Vionnaz qui avait installé des robots pour son terrain de foot revient en arrière, trop de dégradations, trop de coûts.
  - M. Jacquier ; rappelle que la parcelle de la SA est privée.
- Mme Schneider ; demande s'il serait possible d'avoir des panneaux solaires pour les robots.
  - M. Jacquier, indique avoir regardé avec le revendeur de ma marque Husqvarna, que la taille est importante et nous n'avons pas de site où poser les panneaux, et que le prix est actuellement élevé. Information complémentaire, hors AG: dimension : 5m2, 2800.- CHF sans installation.
- M. Vodoz ; informe qu'il serait prêt à former des jeunes pour continuer comme aujourd'hui, avec probablement une augmentation des coûts.
  - M. Jacquier ; indique qu'avec env. 14 interventions par année et avec un montant total de 3400.- CHF, cela équivaut à env. 240.- CHF par intervention, ce qui paraît improbable de trouver une entreprise avec ce montant pour plus de 12'000 m2 de tonte, sachant que les offres reçues sont entre 700 et 800.- CHF.
- M. Lescure ; dis que si nous restons avec le tracteur + les charges prévues d'entretien par le CA, cela impliquerait une augmentation du forfait annuel de 200.- à entre 250 et 300.- CHF/an.
  - M. Jacquier confirme qu'une augmentation significative est à prévoir selon les devis reçus, mais qu'un calcul précis doit être effectué si cette vision est celle des actionnaires.
- M. Verbeke ; informe que en tant que connaisseur dans la gestion de SA, trouve qu'il n'est pas acceptable d'avoir installé une borne électrique de Fr. 8'000.- CHF, alors que le projet n'a pas été présenté, voté et accepté.
  - M. Jacquier ; rappel que la Société du Lac de la Petite Camargue est une Société Anonyme (SA) et ne peut pas être gérée comme une PPE ou une association et que le CA peut prendre toute décision de gestion. Information complémentaire, hors AG: art. 24 statuts de la SA : « Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société. »
- M. Vialard ; relevé que le CA ne présente pas de projet concret avec des chiffres, un budget et un comparatif précis.
  - M. Jacquier indique que les graphiques ont été présentées afin de faciliter la lecture et la compréhension de la situation actuelle à risque pour la SA, « état actuelle », « projection sans changement » et « projection avec un changement » Des budgets ont été réalisés afin d'arriver à ces conclusions.
  - M. Jacquier, l'utilisation de robot tondeuse est une proposition de changement et le CA est ouvert aux autres propositions si elles sont réalisables par le CA.
- M. Blanc ; indique qu'un tel projet devrait être transmis 2-3 mois avant l'Assemblée Générale afin que les actionnaires puissent y réfléchir et poser les questions y relatif. Il y aurait moins de perte de temps lors de l'AG.
  - M. Jacquier rappelle que le travail est important et qu'il n'est pas possibilité pour le CA de tout étudier, et propose donc de faire un groupe de travail.
  - M. Jacquier demande donc un vote sur la création d'un groupe de travail. Proposition acceptée par la majorité.

### **Conclusion**

Un groupe de travail va se former sous la direction du CA. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec M Jacquier par e-mail.

Le CA organisera selon l'urgence une assemblée extraordinaire quelques mois avant l'AG.

La votation se fera lors de l'Assemblée Générale 2026.

D'ici là, le travail de tonte se fera comme d'habitude.

## **6. Lecture des comptes 2024**

M. Jacquier donne la parole à Mme Blanc.

Elle nous fait la lecture des comptes et nous donne les explications y relatives.

### **Questions/Remarques et réponses**

- Actionnaire, pourquoi une telle augmentation du CA ?
  - Mme Blanc, une augmentation du CA été approuvé lors de l'AG 2024, compris aussi dans ce montant ; participation à l'achat d'ordinateurs pour le CA et frais de séances.
- M. Verbeke ; à partir de quel montant, le CA peut intervenir sans accord, car choqué d'avoir investi Fr. 8'000.- pour une borne électrique sans en référer aux actionnaires
- M. Cerqueira intervient pour rappeler que si le CA a investi dans une borne électrique pour répondre à un manque sur la propriété de parcelle de la SA, précise que le CA ne peut pas demander à un propriétaire de mettre à disposition de l'électricité pour les activités d'entretien.

## 7. Rapport de l'organe de contrôle



FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

### **Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Société du lac de la Petite Camargue SA, à Port-Valais**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Jean-Luc Wassmer  
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 5 février 2025  
Exemplaire numérique

## 8. Approbation des comptes

M. Jaquier ouvre la discussion quant à cet exercice comptable et demande l'approbation des comptes.

**Les comptes sont approuvés à l'unanimité**

## 9. Secrétariat et comptabilité.

Mme Catherine Blanc, responsable de la comptabilité, et Mme Nicole Vialard, responsable du secrétariat ont donné leur démission.

Le secrétariat et la comptabilité sont actuellement repris par la Société Fidag et par le CA.

Si des personnes sont intéressées à reprendre ces postes, elles peuvent prendre contact avec M. Jacquier.

### Questions/Remarques et réponses

- Mme Vruggink ; demande les raisons de ces démissions.
- Mme Blanc et Mme Vialard ; disent ne pas retrouver la collégialité, la confiance et la solidarité qu'il existait entre la SA et les PPE de la Petite Camargue. De plus elles ne sont pas en accord avec les décisions du CA.

## 10. Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de Fidag SA en tant qu'organe de révision.

Fidag est autorisé à tenir la comptabilité et être organe de contrôle, car ce sont 2 bureaux bien distincts dans cette société.

**Le renouvellement du mandat FIDAG SA est accepté à l'unanimité.**

## 11. Prix du forfait annuel

Le Conseil d'Administration propose de maintenir le forfait annuel à Fr. 200.- pour les actionnaires.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

## 12. Sauna

M. Jaquier ; suite à la demande d'actionnaire, le CA demande l'intérêt actuel de l'installation d'un Sauna sur les berges du Lac.

- Autofinancé
- Disponible que pour les actionnaires
- Mobile soit 4 mois sur une plage et 4 mois sur l'autre plage.

**La proposition est refusée.**

## 13. Place de jeux

M. Jaquier informe que le CA envisage de mettre des activités pour petits et grands autour du lac (petite balançoire, marelle, etc.). Actuellement la SA n'a pas de budget pour l'installation d'une place de jeux, mais le sondage effectué en amont dans l'AG. Le moment venu le CA viendra avec une proposition.

### Questions/Remarques et réponses

- M. Vuadens ; demandé d'interdire de jouer avec des bateaux motorisés et bruyants sur le lac.
  - M. Jacquier ; rappelle que tout bateau motorisé est interdit sur le lac et demande d'informer le CA en cas de non-respect des règles.

## 14. Places de parc de la SA

M. Jaquier informe que La Société du Lac est propriétaire de 37 places de parc. Actuellement elle loue lesdites places aux PPE de la Petite Camargue.

Actuellement le prix de location est de Fr. 20.- par mois.

Pour 2026, la SA envisage une augmentation, soit Fr. 40.- par mois. Une discussion est en cours avec les administrateurs des PPE.

## 15. Divers

### Taille arbres et roseaux

M. Jaquier rappelle que la taille des arbres, roseaux ou autres végétaux sur la propriété de la SA est assurée par un professionnel, mandaté par la SA du lac, en fonction des besoins et restrictions cantonales (pour les roseaux notamment).

Toute taille sur le terrain de la SA par les actionnaires, propriétaires ou locataires **est interdite**.

Toutefois des demandes spécifiques de taille peuvent être adressées à la SA du lac par écrit. Selon la nature de la demande, celle-ci est susceptible d'être facturée au demandeur.

### Changement d'adresse

Le CA remercie les actionnaires de bien vouloir l'informer de tout changement d'adresse ou de propriétaire afin de garder un fichier d'adresse le plus juste possible. Cela est possible depuis le site internet sur « Zone Actionnaire ».

### Actions

En cas de vente ou nouvel acquéreur, l'action doit être transférée avec la maison. Le notaire doit nous la faire parvenir pour endossement.

En cas de perte d'une action, il y a la possibilité d'en refaire. Pour cela, il faut prendre contact avec M. Jacquier.

Pour les personnes qui n'ont pas pu acheter une action et qui paient les cotisations, il faut prendre contact avec M. Jacquier. Une réflexion est en cours à ce sujet.

## Préambule bis

Brèves informations sur notre lac :

- Les fonds sont assez troubles et on y trouve passablement de déchets.
- Les profondeurs du lac ont été sondées par M. Jacquier avec un petit sonar de pêche et correspondent avec ce qui a été communiqué par les plongeurs. Donnée disponible sur la carte interactive du site Internet.

## Agenda

Saison de pêche : du 2 mars au 30 novembre 2025

Fête des voisins : 7 juin 2025 ou 6 septembre 2025

AG 2026 : 7 mars 2026 (45 ans de la Petite Camargue)

## Contact

Site Internet : [petite-camargue.ch](http://petite-camargue.ch)

E-mail : [info@petite-camargue.ch](mailto:info@petite-camargue.ch)

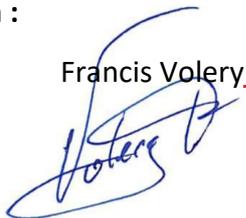
Nouvelle adresse : Chaussée du Canal 47

## Pour le conseil d'administration :

Dinarco Jacquier, président



Francis Volery



Alain Meylan



Annexes : le site « Zone Actionnaires ».